

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 43915 du 15 juillet 2021
portant délégation de signature pour le programme 152 - Gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2119568S

Le directeur général de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3225-4, R. 3225-8 et 9 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu la décision du 2 juin 2020 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux responsables de budgets opérationnels de programme pour le programme 152 - Gendarmerie nationale et leurs adjoints à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses :

- au général de division Pierre Casaubieilh, commandant des écoles de la gendarmerie nationale ;
- au général de division Jean-Marc Descoux, commandant de la gendarmerie outre-mer ;
- au général de brigade Jean-Marc Isoardi, commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Fabrice Grandi, chargé de mission auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

Délégation est donnée aux responsables d'unités opérationnelles pour le programme 152 - Gendarmerie nationale et leurs seconds à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses :

- au général de division Patrick Touron, commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Emmanuel Josse, commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Jean-Pierre Gesnot, commandant de la gendarmerie des transports aériens ;
- au général de brigade Olivier Nicoud, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;
- au général de brigade Ghislain Réty, commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;

- au général de brigade Philippe Caussé, commandant en second du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Eric Espinal, commandant en second des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;
- au colonel Jérôme Floquet, commandant en second de la gendarmerie des transports aériens ;
- au colonel Charles Dudognon, commandant en second du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;
- au colonel David Cazimajou, commandant en second du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

Article 3

Les responsables mentionnés aux articles 1^{er} et 2 peuvent donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont eux-mêmes reçu délégation aux agents placés sous leur autorité.

Article 4

La décision n° 37503 du 30 juillet 2020 (INTJ2018107S) portant délégation de signature pour le programme 152 – Gendarmerie nationale est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juillet 2021.

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
C. Rodriguez*